

Rapport d'analyse Page 1 / 4
Edité le : 15/03/2019

MAIRIE DE CONTAMINE SARZIN

Chef lieu
74270 CONTAMINE SARZIN

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory

Accreditation Forum et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par

l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA19-3771	Analyse demandée par :	ARS DD de HAUTE SAVOIE
Identification échantillon :	SLA1903-2823-1		
UGE :	0089 - CONTAMINE SARZIN		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE CONTAMINE SARZIN		
Nom de l'installation :	PRINCIPALE DE CONTAMINE SARZIN	Type : UDI	Code : 000830
PSV :	0000001020		
Point de surveillance :	CHEF-LIEU DE CONTAMINE SARZIN		
Localisation exacte :	MME EPELY 249 ROUTE VILLARD ROBINET CUISINE		
Département/Commune :	74 / CONTAMINE-SARZIN		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Motif du prélèvement : CP	Type de visite : D2	Type Analyse : D2	
Prélèvement :	Prélevé le 06/03/2019 à 09h30 Réceptionné le 06/03/2019 à 15h21 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client LIDAL : DUCHEMIN LOUIS, selon son protocole et son matériel Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de Début d'analyse 06/03/2019 16:39:32

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	0	mm/48h	Observation				
Mesures sur le terrain							
Chlore libre (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				
Chlore total (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	10.8	°C	Méthode à la sonde			25	
Caractéristiques organoleptiques							

Point de surveillance : CHEF-LIEU DE CONTAMINE SARZIN

Type d'eau : S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Aspect de l'eau	Acceptable	-	Examen visuel	Méthode interne			
Couleur apparente	Acceptable	-	Méthode qualitative	NF EN ISO 7887 méth. A		Acceptable	
Odeur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	604	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
pH	7.7	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de mesure du pH	20.7	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
<i>Paramètres de la désinfection</i>							
Bromoforme	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Chloroforme	< 1	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Dibromochlorométhane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Dichlorobromométhane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Somme des trihalométhanes	< 2	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	100		
<i>Formes de l'azote</i>							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10	#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.50		#
<i>Métaux</i>							
Aluminium total	< 10	µg/l Al	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2		200	#
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Arsenic total	< 0.5	µg/l As	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Cuivre total	32.9	µg/l Cu	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	2000	1000	#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2		200	#
Manganèse total	< 0.5	µg/l Mn	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2		50	#

Point de surveillance : CHEF-LIEU DE CONTAMINE SARZIN

Type d'eau : S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total	0.4	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Zinc total	< 10	µg/l Zn	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2			#
COV : composés organiques volatils							
Solvants organohalogénés							
1,1,1-trichloroéthane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
1,1-dichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
1,2-dichloroéthane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	3.0		#
Chlorure de vinyle monomère	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	0.5		#
Cis 1,2-dichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Dichlorométhane	< 1	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	< 0.50	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	10		#
Tétrachloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Tétrachlorure de carbone	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Trans 1,2-dichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Trichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acénaphthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Acénaphthylène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.010		#
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(ghi)peryène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Dibenzo(ah)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Indéno(123,cd) pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#

Point de surveillance : CHEF-LIEU DE CONTAMINE SARZIN

Type d'eau : S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Naphtalène	< 0.02	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Phénanthrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Somme des 4 HAP	< 0.012	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.100		
Somme des 6 HAP	< 0.017	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			
Composés divers							
<i>Divers</i>							
Acrylamide	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Meth. Interne PO-MO-011	0.1		#
Epichlorhydrine	< 0.10	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-027	0.1		#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Romain LETOURNEUR
Responsable polluants organiques

